

## PLAN D'ACTION COVID-19

### Un gestionnaire imputable pour chaque CHSLD : une décision responsable !

**Montréal, 20 août 2020** - L'Ordre des Adm.A. accueille très favorablement la décision du gouvernement de désigner un gestionnaire responsable pour chaque CHSLD de la province dans le cadre de son plan d'action en prévision d'une seconde vague de la COVID-19.

La crise sanitaire vécue ce printemps 2020 a en effet pu révéler, de façon dramatique malheureusement, certains dysfonctionnements majeurs dans ces établissements pour personnes en perte d'autonomie, dont l'absence de gestionnaires responsables et imputables.

L'Ordre ne peut que se réjouir que le gouvernement prenne la mesure de la nécessaire désignation d'un gestionnaire imputable à cet échelon du réseau de santé.

En effet, dans ce type d'établissements qui prodigue des services à des personnes vulnérables, la proximité avec le terrain et l'imputabilité sont tout aussi fondamentales pour le professionnel qui prend des décisions de gestion que pour celui qui décide des soins à apporter aux patients.

Par ailleurs, chaque CHSLD fonctionne et doit réagir selon des contextes et des réalités qui lui sont propres. Seul le cadre à l'écoute de son équipe connaît les défis, les embûches, les limites et les possibilités d'actions et d'améliorations de son établissement.

Les compétences stratégiques, opérationnelles et interrelationnelles du gestionnaire prennent tout leur sens dans le cadre des responsabilités inhérentes à ce type de poste, notamment dans un contexte sensible comme celui que nous avons pu connaître il y a peu.

Il sera bien sûr important de s'assurer que les futurs gestionnaires responsables des CHSLD disposent d'un niveau de formation et d'expérience en gestion adéquat leur permettant d'organiser le travail, de prendre des décisions selon les règles de l'art et d'être une courroie de transmission efficace avec les différentes instances supérieures dans des environnements sous pression.

#### À propos de l'Ordre des administrateurs agréés

L'Ordre des administrateurs agréés est l'ordre professionnel voué à la gestion et à la gouvernance. Les membres de l'Ordre sont des gestionnaires professionnels qui portent le titre d'administrateur agréé (Adm.A). Multidisciplinaires, ils œuvrent dans tous les secteurs de l'activité économique du Québec. Les Adm.A. planifient, dirigent et conseillent, ce qui leur confère une véritable expertise en gestion. Ce sont notamment des dirigeants, des gestionnaires et des conseillers experts dans le domaine du management, de la gouvernance, de la gestion immobilière, de la planification financière, de la gestion de projet, de l'administration publique, etc.

- 30 -

#### Source

Florence Lagouarde  
Coordonnatrice communications  
Ordre des administrateurs agréés du Québec  
[flagouarde@adma.qc.ca](mailto:flagouarde@adma.qc.ca)

